

## World Headquarters

Rue Mauverney 28

CH-1196 Gland

Switzerland

Tel.: +41(0)22 999 00 00/01

Fax: +41(0)22 999 00 02

E-mail: [mail@hq.iucn.org](mailto:mail@hq.iucn.org)

www: <http://iucn.org/>



### S.E. Madame Joëlle Bourgois

Ambassadrice de France, Déléguee

Permanente auprès de l'UNESCO

Maison de l'UNESCO Bureau M8.14

1, rue Miollis

75732 PARIS Cedex 15

France

20 Décembre 2007

### **Concerne : Evaluation de l'UICN : « les lagons de Nouvelle-Calédonie: diversité récifale et écosystèmes associés » (France) – site proposé pour inscription sur la liste du patrimoine mondial**

Excellence,

Le Groupe d'experts du patrimoine mondial de l'UICN s'est réuni à Gland, Suisse, du 3 au 7 décembre 2007 pour évaluer les propositions d'inscription actuelles de biens naturels et mixtes et de paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial. Le Groupe d'experts de l'UICN a examiné chaque dossier en détail ainsi que toute information supplémentaire communiquée par l'État partie, les rapports des missions d'évaluation, les examens théoriques réalisés par des experts internationaux et autres documents de référence relatifs aux propositions d'inscription.

Durant le processus d'évaluation, l'UICN cherche à établir et maintenir le dialogue avec les États parties. Nous souhaiterions éclaircir quelques questions qui ont surgi après les discussions du Groupe d'experts de l'UICN. Dès réception de votre réponse, l'UICN rédigera sa recommandation finale au Comité du patrimoine mondial qui se réunira du 2 au 10 juillet 2008, à Québec, Canada.

Je confirme que l'UICN a reçu avec plaisir par e-mail un supplément d'information de M. Philippe Démeron. Nous comprenons que ce supplément d'information a également été officiellement présenté en trois exemplaires au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Suite aux discussions du Groupe d'experts de l'UICN sur le patrimoine mondial, nous souhaiterions obtenir votre réponse aux points supplémentaires suivants :

1. Veuillez s'il vous plaît confirmer qu'il n'y aura plus d'exploitation minière dans les zones tampon des biens nommés et que ceci le restera dans le future ;
2. Veuillez s'il vous plaît clarifier si oui ou non la zone tampon est également citée dans les statuts du Patrimoine mondial comme faisant partie des biens nommés. Ce n'est pas clair dans le dossier. Veuillez prendre note tel que mentionné dans les paragraphes 103-107 sur les Orientations de la Convention du patrimoine mondial, que les zones tampon font normalement partie des biens nommés ;
3. Les experts de l'UICN ont remarqué le besoin d'ajuster les limites nord de Grand Lagon Sud (Zone 1) comme suit : Les limites nord de la zone tampon devraient être redessinées au minimum jusqu'à la côte de la Grande Terre et inclure la Baie de Prony. Un petit noyau devrait être créé dans la Baie afin de reconnaître la nature spéciale internationale de la barrière de corail et l'associer à l'écosystème présent. L'aire dans le voisinage immédiat autour du port de Goro Nickel devrait être exclu lors de la redéfinition. Veuillez s'il vous plaît confirmer ou non que vous êtes d'accord avec ces ajustements et nous fournir un nouveau détail et de la carte topographique montrant les limites révisées ;

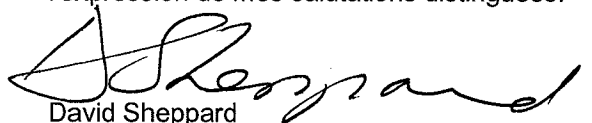
4. Veuillez s'il vous plaît clarifier les statuts du processus harmonisant et améliorant la législation sur la pêche incluant le temps et les ressources alloués à son adoption et mise en oeuvre effective.

Afin de faciliter le processus d'évaluation, veuillez, s'il vous plaît, faire parvenir votre réponse aux questions ci-dessus dès que possible mais le **28 février 2008**, au plus tard, conformément aux Orientations de la Convention du patrimoine mondial. Veuillez noter que toute information soumise après cette date ne sera prise en compte ni par l'UICN, ni par le Comité du patrimoine mondial. À noter, toutefois, que l'UICN examinera rigoureusement les informations supplémentaires qui lui seront soumises mais ne pourrait évaluer correctement une version entièrement révisée ni de grandes quantités de nouvelles informations soumises à la dernière minute. Veuillez nous faire parvenir une réponse brève, limitée aux questions décrites plus haut.

L'information supplémentaire doit être officiellement soumise, en trois exemplaires, au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO afin qu'elle puisse être enregistrée comme faisant partie de la proposition. Une copie électronique de toute information supplémentaire, adressée au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et au Siège de l'UICN serait également utile.

Si vous souhaitez des précisions concernant le contenu de ce courrier, n'hésitez pas à contacter M. Bastian Bomhard (Tél : +41 22 999 0158, Téléc : +41 22 999 0025, Courriel : [bastian.bomhard@iucn.org](mailto:bastian.bomhard@iucn.org)).

Je vous remercie d'avance pour votre aimable coopération et vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes salutations distinguées.



David Sheppard  
Coordinateur, programme des aires protégées

Cc (courriel) Commission nationale française pour l'UNESCO, M. Jean-Pierre Boyer, Secrétaire Général UNESCO Centre du patrimoine mondial, Mme Mechtild Rössler et M. Alessandro Balsamo Bureau régional de l'UICN pour l'Europe, M. Tamas Marghescu, Directeur régional Comité Français pour l'UICN, M. Sébastien Moncorps, Coordinateur IUCN Regional Office for Oceania, M. Taholo Kami, Regional Director IUCN Oceania Regional Committee, Mme Pam Eiser, Executive Officer